



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-32186>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **25-32186**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie d'Arras

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21620041000019

Ville : Arras

Code postal : 62000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 62

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <http://arras.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025S0009

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui

Nom du contact : Virginie DEVEY

Adresse mail du contact : s-marches@ville-arras.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 321506931

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature DC1 Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Dans l'hypothèse où un candidat serait placé en redressement judiciaire après le dépôt de son offre, il doit en informer sans délai le pouvoir adjudicateur ; Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration DC2 ;

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat Certificat de régularité fiscale Certificat de régularité sociale

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 17/04/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Néant

Critères d'attribution : Prix 55% Valeur Technique 45%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Diagnostic amiante et plomb

Code CPV principal - Descripteur principal : 71335000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Diagnostic amiante et plomb

Lieu principal d'exécution du marché : Arras

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 200000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La consultation donnera lieu à un accord cadre à bons de commande conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-6 du code de la commande publique dont les prestations seront susceptibles de varier dans les limites suivantes : -sans montant minimum -avec un montant maximum de 50 000 euro(s) HT L'accord cadre à bons de commandes sera attribué à DEUX titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres régulières, selon la règle de la commande en cascade (la commande sera passée à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres. Si le mieux disant n'est pas en mesure de répondre dans les délais exigés (délai pour l'établissement des devis et délai pour la réalisation des travaux), la commande sera passée au second titulaire.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/03/2025